

La facilité « Investissements pour l'emploi » (IFE)

La mise en œuvre de réformes économiques et l'amélioration de la compétitivité dans différentes régions en Afrique ont engendré une éclosion et une croissance dynamiques de nouveaux marchés. Désormais, plusieurs pays africains offrent aux entreprises et investisseurs des perspectives de plus en plus attrayantes : une population jeune, la disponibilité croissante de travailleurs et de main-d'œuvre qualifiée, l'augmentation du pouvoir d'achat, de nouveaux marchés et l'intégration dans les chaînes de valeur mondiales. La facilité « Investissements pour l'emploi » (IFE) est une société d'investissement créée par la KfW Banque de Développement (KfW) au nom du Ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement (BMZ). Elle fait partie intégrante de l'Initiative spéciale Formation et emploi, avec l'objectif de contribuer à trouver une réponse au besoin croissant de nouveaux emplois pérennes sur le continent.

Invest for Jobs: l'Initiative spéciale Formation et emploi du gouvernement fédéral allemand

Le Ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement (BMZ) a instauré l'Initiative spéciale Formation et emploi sous la marque Invest for Jobs aux fins de créer des emplois et places de formation de qualité et d'améliorer les conditions de travail dans ses pays partenaires. Aujourd'hui, ses programmes sont mis en œuvre dans sept pays : Côte d'Ivoire, Éthiopie, Ghana, Maroc, Rwanda, Sénégal et Tunisie. Un partenariat avec l'Égypte est en préparation.

L'objectif de la facilité « Investissements pour l'emploi » (IFE) est de soutenir la création d'emplois décents en Afrique (emplois comme défini dans le guide d'instructions pour les candidats). Pour y parvenir, IFE octroie des subventions de cofinancement à de nouveaux projets d'investissement à fort impact sur la création d'emplois. La sélection des projets s'effectue à partir d'un processus compétitif de candidature. L'IFE s'attachera à allouer les fonds disponibles de façon optimale aux projets les plus prometteurs en termes de réussite et de rendement attendu, en lien avec le nombre et la qualité des nouveaux emplois créés.

Les projets éligibles sont de quatre catégories :

Catégorie	Catégorie 1	Catégorie 2
	Infrastructure publique pour la création d'emplois	Service commun pour la création d'emplois
Profil du candidat principal	- Associations industrielles - Organisations gestionnaires de zones industrielles - ONG - Ministères nationaux et agences nationales impliqués dans le développement du secteur privé - Agences d'investissement - Agences pour l'emploi - Fournisseurs de services d'infrastructure	- Chambres de commerce nationales et internationales - Associations industrielles - ONG - Agences d'investissement - Agences pour l'emploi
Exemples de projet	- Construction d'une route d'accès pour un site industriel - Mesures favorisant l'efficacité énergétique - Investissements dans les énergies renouvelables - Installations de traitement des déchets	- Equipement destiné aux organisations œuvrant à la promotion d'investissements et la création d'emplois dans un nouveau secteur de hautes compétences - ou - - Equipement de formation pour une académie de formation professionnelle à des stagiaires qui seront employés par

		diverses entreprises dans un nouveau domaine industriel de qualifications élevées
Subvention IFE	Jusqu'à 90 % du coût total du projet.	Jusqu'à 75 % du coût total du projet.
Apport du candidat	Au moins 10 % du coût total du projet.	Au moins 25 % du coût total du projet.

Catégorie	Catégorie 3	Catégorie 4
	Projets à but lucratif avec impact plus large sur la création d'emplois	Projets à but lucratif pour la création d'emplois
Profil du candidat principal	- Sociétés - Associations industrielles - Organisations gestionnaires de zones industrielles	- Sociétés
Exemples de projet	Construction d'une solution de refroidissement déployant ses services à un plus grand éventail d'acteurs du marché, venant renforcer la chaîne de valeur agricole	Développement d'une entreprise de manufacture avec l'introduction d'une nouvelle ligne d'activité en plus de l'activité principale déjà existante
Subvention IFE	Jusqu'à 50 % du coût total du projet.	Jusqu'à 25 % du coût total du projet.
Apport du candidat	Au moins 50 % du coût total du projet.	Au moins 75 % du coût total du projet.

Candidats éligibles :

Candidats individuels
- Le soumissionnaire doit être une entité légale distincte enregistrée en Côte d'Ivoire. Sa forme juridique exacte doit être indiquée clairement dans le formulaire de demande. - Le candidat doit être enregistré et exercer ses activités conformément à toutes les licences requises pour son secteur d'activités en Côte d'Ivoire.

Consortiums	
- Au moins un candidat doit être enregistré et exercer ses activités conformément à toutes les licences requises pour son secteur d'activités en Côte d'Ivoire.	
Candidat principal (chef de file)	Candidat partenaire (associé)
- Un groupement d'entreprises (consortium) doit nommer un candidat chef de file. - Le candidat chef de file doit être une organisation légalement enregistrée en Côte d'Ivoire, au sein d'un pays de l'UE/AELE ou en Afrique. - Le candidat chef de file doit être une entité légale distincte. Sa forme juridique doit être clairement indiquée dans le formulaire de demande. - Organisations sans entité juridique propre ne sont pas éligibles en tant que candidats chefs de file.	- Les candidats partenaires doivent être inscrits en Côte d'Ivoire, au sein d'un pays de l'UE/AELE ou en Afrique.

Les secteurs d'activité pouvant bénéficier de la subvention IFE

Les subventions de l'IFE sont principalement allouées aux projets dans les domaines de la construction ou des immobilisations (machines ou équipements), le financement d'autres activités étant limité. En outre, les candidats ont l'obligation de démontrer que leur projet peut être lancé, par exemple le démarrage d'une construction, au plus tard 12 mois après la signature de la convention de subvention IFE. L'IFE se réserve le droit d'annuler un financement engagé, au cas où cette condition ne serait pas remplie.

Montant de la subvention IFE

Les subventions proposées par l'IFE vont de 1 à 10 millions d'euros par bénéficiaire. Tel qu'indiqué dans les encadrés 1 à 4 ci-dessus, tout candidat est tenu de cofinancer son projet avec des fonds propres.

Processus de soumission de candidature et de sélection :

La sélection des projets sera effectuée par l'IFE à travers un processus de demande de subvention compétitif, objectif et équitable comportant deux étapes : la première étape consistera en la soumission de notes de concepts. Les notes conceptuelles des projets éligibles seront présélectionnées après évaluation de leur qualité et sur la base d'indicateurs de performance clés (KPI), en lien avec le nombre d'emplois à plein temps stables susceptibles d'être créés. Seuls les candidats présélectionnés seront invités à élaborer une proposition complète et détaillée de leur projet. Ils pourront bénéficier d'une assistance technique gratuite pour développer leurs notes conceptuelles, afin de présenter une proposition de projet complète.

La soumission des notes de conceptuelles et propositions de projet s'effectue en ligne, UNIQUEMENT sur la plateforme SmartME. Veuillez consulter le site : <https://invest-for-jobs.com/fr/ife-appel-a-propositions-cote-divoire>

Calendrier :

L'appel aux notes conceptuelles pour **Côte d'Ivoire** débutera le **30 novembre 2020 à 17h00 CET**. Les notes de concepts des différents projets doivent être soumises avant le **22 janvier 2021 à 17h00 CET**.

Informations complémentaires :

Pour plus d'informations sur l'apport de fonds propres par les candidats et les coûts éligibles, veuillez consulter le site www.invest-for-jobs.com/en/investing-for-employment. Vous pouvez également y télécharger le guide des demandes de subventions pour obtenir des instructions supplémentaires. Pour toutes questions spécifiques, veuillez envoyer un courriel à cfp-ife.civ@invest-for-jobs.com. Seules les questions soumises par écrit 7 jours avant la date de clôture de l'appel à notes conceptuelles (**jusqu'à 15 janvier 2021 à 17h00 CET**) à l'adresse électronique susmentionnée seront traitées. Toutes les questions et réponses seront publiées en ligne sur le site <https://invest-for-jobs.com/fr/ife-appel-a-propositions-cote-divoire>